



Vente immobilière décalée

Par **kiglousse27**, le **05/01/2022** à **12:30**

Bonjour,

Je vous explique rapidement ma situation : l'agent immobilier a trouvé des acheteurs pour notre maison fin mai, la promesse de vente a été reculé jusqu'en début octobre. Maintenant la vente était prévue mi décembre officieusement puis début janvier, date officielle. Le notaire vient de nous faire un avenant pour fin janvier. Lors de la signature du compromis, il nous a pas dit qu'il y avait une clause au contrat ; l'acheteur doit vendre sa maison car les fonds sont pour l'achat de la notre.

Mes questions sont ;

Doit-on signer l'avenant ? Ils peuvent reculer la vente combien de fois ou combien de temps (rien marqué sur la promesse de vente) ? A-t-on certains recours ? Peut-on demander des indemnités avec la clause ?

En attente d'une réponse de votre part, merci d'avance.

Par **goofyto8**, le **05/01/2022** à **17:23**

bonjour,

[quote]

Lors de la signature du compromis, il nous a pas dit qu'il y avait une close au contrat ;

l'acheteur doit vendre sa maison car les fonds sont pour l'achat de la notre.

[/quote]

Il ne vous en a pas parlé, mais cette clause figurait dans la promesse de vente au moment où vous avez signé.

Il est très risqué de signer ce type de clause car vous allez avoir du mal à vous débarrasser de ces acheteurs qui risquent, au final, de vous faire perdre du temps sans que la vente se concrétise.

Par **amajuris**, le **05/01/2022** à **17:53**

bonjour,

vous avez signé un " compromis de vente " avec une clause que vous devez respecter.

même si cela ne change pas grand chose, avez-vous signé le compromis chez le notaire ou chez l'agent immobilier ?

il est toujours recommandé de lire ce qu'on signe surtout un compromis de vente.

salutations